



### « Matières grises » et les hospitalisations des personnes âgées

L'annonce du projet de loi Grand Âge et Autonomie va générer la multiplication de contributions visant à éclairer le débat, peser sur les décisions politiques, voire à servir de vitrine pour de la communication.

En juin 2019, le groupe de réflexion « Matières grises », créé en 2018 et regroupant seize acteurs privés de la filière gérontologique (dont Domitys, Korian, Les Seniorales, Orpéa...), a ainsi publié une étude visant à éviter les hospitalisations des personnes âgées.

L'introduction de la synthèse avertit clairement que l'étude « n'a pas vocation à révéler de données ou explorer des pistes inédites », mais « à compiler et rendre lisibles et compréhensibles les données qui existent » et jugées « utiles à la compréhension du sujet ».

Les constats ? L'hospitalisation des personnes âgées est un événement « indésirable tant pour des raisons sanitaires que pour des raisons financières », et ce serait également un événement « évitable » comme ce serait démontré par « de nombreuses études ». Certaines affirmations de la synthèse peuvent néanmoins susciter de la perplexité. Ainsi, « être hébergé en Ehpad double le risque d'être un usager fréquent des urgences ». Est-ce donc la faute des Ehpad ? N'est-ce pas tout simplement un effet de structure : par définition, les plus dépendants sont en Ehpad ? Et en Ehpad probablement le déclenchement des secours peut être plus rapide ?

Autre exemple : « Matières grises » annonce « une perte d'autonomie liée à l'hospitalisation de l'ordre de 30 à 60 % pour les 70 ans et plus ». Mais comment prouver que c'est l'hôpital qui est responsable de cette perte d'autonomie ? Celle-ci n'est-elle pas plutôt une conséquence de l'état de santé de la personne ? Peut-on exiger de l'hôpital que dans 100 % des situations il fasse des miracles ?

Au demeurant, cela ne signifie pas qu'il ne faille pas, d'une part dénoncer les manques et les erreurs de l'hôpital concernant ces patients âgés qui cumulent souvent difficultés et fragilités ; d'autre part viser une amélioration de la qualité des prestations.

Les propositions de « Matières grises » essentiellement pour les Ehpad : promotion du tarif global et des pharmacies à usage intérieur ; déploiement de l'hospitalisation à domicile, y compris en Ehpad ou en résidences services seniors ; renforcement des capacités en soins la nuit dans les établissements ; formation des équipes soignantes aux situations d'urgence ; meilleure anticipation des soins palliatifs ; facilitation de l'accès à la télémédecine ou encore généralisation des places d'hébergement temporaire de sortie d'hôpital...

Le groupe de réflexion a raison d'écrire que ces propositions ne sont pas inédites. « Tous ces dispositifs sont bien identifiés et connus », reconnaît-il. Cependant, il resterait à les appréhender « de manière plus globale et systémique ».

Peut-être manque-t-il l'essentiel : motiver les jeunes générations à faire carrière dans l'aide, l'accompagnement, les soins auprès des personnes les plus âgées – et ce de l'aide à domicile ou de l'aide-soignant à l'infirmier ou au médecin.





### Fédération départementale et Centre de formation d'apprentis des Maisons familiales rurales (MFR) de la Mayenne

Le 26 août, **Jean-François Perdriau** a pris ses fonctions de directeur de la Fédération départementale et du Centre de formation, en remplacement de Roger Coupé, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

### Délégation départementale du Secours Catholique de la Mayenne

Le 2 septembre, **Jimmy Clément-Décure** a pris ses fonctions de délégué départemental, en remplacement de Catherine Marestaing qui a, elle aussi, fait valoir ses droits à la retraite.

### Forum des associations de Laval

Le 1<sup>er</sup> septembre, le CÉAS a tenu un stand au **Forum des associations de Laval**. La journée a été l'occasion de nouer ou de renouer de nombreux contacts.



## Turquie : fermeté, patience... Attendre !

Il fut un temps où on pouvait être favorable à une entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne <sup>(1)</sup>. Et puis, en 2003, Recep Tayyip Erdoğan est arrivé au pouvoir et s'en est octroyé de plus en plus...

Dans un rapport d'information sur la Turquie, un groupe de travail, avec les sénateurs Ladislav Poniatowski, Jean-Marc Todeschini et René Danesi, suggère de « *prendre acte d'une relation plus difficile* », mais de « *maintenir un dialogue exigeant et constructif* ».

Que ce soit avec la France, l'Union européenne ou encore l'Otan, les relations sont devenues souvent difficiles avec la Turquie. Tant que la question de Chypre – objet de crispation avec la Grèce – ne sera pas réglée, le processus d'adhésion à l'Union européenne est « *plus bloqué que jamais* ». L'achat de missiles à la Russie, plus récemment, est un autre objet de tension, ainsi que son engagement en Syrie ou encore la question kurde.

Mais le plus préoccupant reste encore la dégradation de l'État de droit. Les sénateurs évoquent « *un glissement indéniable vers l'autoritarisme* ». Ils mentionnent la concentration des pouvoirs ; la restriction progressive des droits et libertés, dont la liberté de la presse et la liberté d'opinion ; le contrôle des institutions ; les épurations massives ; la raréfaction des contre-pouvoirs.

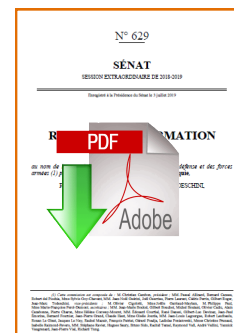
Au demeurant, des résultats aux élections municipales du premier semestre 2019, dans les grandes villes tout particulièrement, laissent espérer une réaction du peuple turc.

Sur le plan diplomatique, la situation est d'autant plus compliquée que la Turquie a largement pris en charge les réfugiés syriens – limitant ainsi l'immigration en Europe, ce qui paralyse quelque peu l'Union européenne.

Dès lors, faut-il parier sur l'avenir, s'interrogent les sénateurs ? Ceux-ci plaident pour « *un dialogue exigeant* ». Cela implique de pointer « *sans complaisance* » les reculs démocratiques en Turquie et ses agissements « *parfois contraires au droit international* », mais tout en étant « *soucieux également de mettre l'accent sur les nombreux intérêts communs, qu'ils soient économiques, sécuritaires, géopolitiques ou culturels* », entre les deux pays.

Les sénateurs conseillent une « *patience stratégique (...)* en évitant d'entrer dans le jeu des provocations ». Sur le long terme, concluent-ils, la Turquie et la France ont « *beaucoup plus à gagner qu'à perdre* » : pour cela, il faut recréer un climat de confiance avec « *un dialogue apaisé et sincère* ».

Ce qui demeure inquiétant, c'est le nombre d'États pour lesquels, actuellement, on pourrait conclure de façon similaire. Puisse-t-on, à l'étranger, ne jamais pouvoir tenir de tels propos sur la France !



« Le contrôle politique sur la presse et les médias, l'asservissement de l'information à des intérêts particuliers, la désinformation massive en ligne, la fragilisation économique du journalisme de qualité et les attaques et violences contre les journalistes, ainsi que la montée en puissance d'acteurs échappant au contrôle démocratique, représentent un risque pour les libertés, la concorde civile et la paix. Le "droit à l'information", entendue comme l'information fiable, est fondamental pour le développement des capacités des êtres humains sur les plans biologique, psychologique, social, politique et économique. L'information ne saurait être fiable que si elle est collectée, traitée et diffusée de manière libre, avec un idéal d'engagement pour la vérité, la pluralité des points de vue et une méthode rationnelle d'établissement des faits.

Commission sur l'information et la démocratie, « Pour un Pacte international sur l'information et la démocratie », *Le Monde* du 7 novembre 2018.

(1) – « La France n'est plus une alliée : la Turquie sera-t-elle un jour "européenne" ? », *La Lettre du CÉAS* n° 235 de mai 2008.